

Procédure d'affectation en seconde générale et technologique Création et Culture Design

BO n°29 du 19 juillet 2018 relatif aux baccalauréats général et technologique à partir de la session 2021.

Un enseignement optionnel technologique de création & culture design (C&CD) est proposé en classe de seconde générale et technologique au lycée Raymond Loewy de la Souterraine (35 places).

Cet enseignement a pour objectif de donner aux élèves s'intéressant aux métiers d'art et de design une approche théorique et pratique de la création industrielle et artisanale.

Elle vise l'accès dans le cycle terminal du baccalauréat Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A). Du fait de son attractivité et de son unicité dans l'académie, une procédure spécifique est mise en place.

Cette procédure, notamment au travers de l'immersion, permettra d'apporter tous les éléments d'information nécessaires à l'élaboration d'un choix d'orientation éclairé : exigences de la formation, poursuites d'études envisageables, métiers auxquels cet enseignement prépare.

Le public concerné

L'enseignement optionnel création & culture design est accessible aux élèves issus de la classe de troisième de collège.

L'affectation concerne uniquement les élèves ayant obtenu une décision d'orientation en seconde générale et technologique.

Cette formation est contingentée (nombre de places limitées) et ne relève pas d'une demande d'assouplissement de la carte scolaire.

En cas de non affectation sur cet enseignement, l'élève souhaitant obtenir une affectation en seconde générale et technologique dans un établissement de secteur est tenu d'effectuer cette demande dans ses vœux d'affectation. (Saisie Affelnet)

Modalités

- **Immersion**

Afin d'accompagner l'élève dans l'élaboration de son projet, il lui sera proposé de participer à une demi-journée d'immersion au sein du lycée.

Les immersions sont organisées sous forme d'accueil par les enseignants de l'équipe pédagogique de Design Arts Appliqués : présentation de la formation et production de travaux.

Les immersions auront lieu par demi-journée à compter du mercredi 11 mars

Les modalités d'accueil sont de 25 stagiaires maximum. Les élèves souhaitant participer à ces immersions sont invités à apporter un petit matériel de dessin : *feutres, crayons de couleur, stylo noir, gomme, carnet ou feuilles canson.*

Durant ce temps d'accueil, seront abordés : **les exigences de la filière design, la vie au lycée et à l'internat.**

La présentation de travaux personnels pourra être effectuée auprès des enseignants. En aucun cas, leur absence ne peut être préjudiciable au candidat.

Les demandes d'immersions seront transmises par l'établissement d'origine (professeur principal, secrétariat de l'établissement) à l'établissement d'accueil.

L'établissement d'accueil fera part des propositions de dates d'accueil du stagiaire, sous réserve des possibilités d'accueil.

- **Lettre de motivation :**

Tout élève effectuant une demande d'affectation en Seconde C&CD ayant participé ou non à une immersion est invité à renseigner la lettre de motivation guidée.

Pour sa rédaction, les élèves demandeurs s'appuieront sur le questionnaire fourni (Annexe CCD.1).

Cette lettre a pour objectif d'évaluer la motivation et l'appropriation des informations relatives à l'enseignement, à la poursuite d'étude et aux professions auxquelles cet enseignement prépare, ainsi que le bénéfice que pourrait représenter cet enseignement pour l'élève.

Cette lettre de motivation guidée est à donner au professeur principal qui transmettra à l'établissement d'accueil lors de la demande d'affectation. Elle devra également être accompagnée d'un **dossier de travaux** (carnet de restitution visuelle) qui permettra d'évaluer les aptitudes du candidat et de connaître son (ses) univers.

L'établissement d'origine

Le chef d'établissement inscrit sur la fiche (Annexe CCD.2) un avis allant de "réservé" à "favorable" ainsi qu'un avis relatif à l'implication et à la motivation de l'élève. Le professeur principal, le professeur d'arts plastiques pourront éclairer cet avis.

L'établissement transmet le dossier (Annexe CCD.2) avec l'avis de l'établissement d'origine renseigné ainsi que la lettre de motivation (Annexe CCD.1), le dossier de travaux, copie des bulletins du 1^{er} et 2nd trimestre à l'établissement d'accueil pour le **jeudi 07 mai 2026**.

La demande d'affectation en 2nde GT « Création et culture design » fera l'objet d'une saisie AFFELNET-Lycée.

L'établissement d'accueil

Il propose une immersion au retour des congés d'hiver.

Sur la base de la lettre de motivation, le chef d'établissement renseigne sa partie sur la fiche (Annexe CCD.2). L'établissement étudiera les dossiers de candidature et émettra un avis.

Son avis est porté dans un souci d'aide à l'élaboration du projet.

La commission création & culture design

Elle aura lieu le **vendredi 22 mai 2026**.

La commission d'affectation, sous l'autorité de l'IA-DASEN, étudiera les dossiers de candidatures à partir des avis transmis par les établissements d'origine et d'accueil.

Une décision d'affectation sera prononcée par l'IA-DASEN (ou son représentant) : « pris », « liste supplémentaire », « refus ».

Calendrier

Dates	Actions
Mercredi 28 janvier 2026	Ouverture des inscriptions aux immersions
Mercredi 18 mars 2026	Date limite de retour des demandes d'immersions des élèves par l'établissement d'origine.
Jeudi 07 mai 2026	Date limite de transmission des annexes CCD.1 et CCD.2 à l'établissement d'accueil
Vendredi 22 mai 2026	Commission d'harmonisation des avis